

# Commune de Bas-Intyamou



## LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Calendrier des activités en pages 15 à 18



## **Table des matières :**

Administration communale Auberge de la Couronne	3
Impôts 2022 et 2023	4
Service des eaux – informations aux consommateurs	5 et 6
Règlement d’urbanisme – aménagements extérieurs Voyager en train	7
Carrefours et routes Tour de Suisse	8
PRU – point de rencontre d’urgence	9 et 10
Passeports et cartes d’identité	10 et 11
Croix Rouge FR – aide aux proches	12 et 13
Des cours sur mesure	14
Seniors plus	15 à 18
PNR	19
Annonces des sociétés – dates des manifestations	20 à 27
Horaire	28

### ***Rappel – date assemblée communale***

La prochaine assemblée communale aura lieu le 23 mai 2023.

### ***Rappel – prochain bulletin d’information***

Remise des articles : 23 mai 2023

Distribution : 23 juin 2023

## **Administration communale**

*Des changements sont intervenus au sein du personnel de l'administration communale.*

*Depuis l'été, le Conseil communal et l'Administratrice des finances Mme Carole Pasquier n'étaient plus en accord et dès lors, il a été décidé de mettre un terme à la collaboration et les rapports de travail ont été résiliés.*

*Mme Carole Pasquier a déposé un recours à la Préfecture de la Gruyère et une séance de conciliation a eu lieu le 15 décembre 2022. La présente publication fait partie intégrante des mesures ayant fait l'objet d'un accord.*

*En aucun cas les compétences et l'intégrité de Mme Carole Pasquier ne sont remises en cause.*

*Le Conseil communal remercie Mme Carole Pasquier pour ses nombreuses années au service de la commune et lui souhaite tout le meilleur pour la suite de sa carrière.*

*Afin de remplacer Mme Carole Pasquier, le Conseil communal a engagé Mme Gentry Huruglica en tant qu'Administratrice des finances. Mme Huruglica a pris ses fonctions le 1er octobre 2022. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue au sein de l'équipe communale.*

*Le Conseil communal*

---

## **Auberge de la Couronne – Enney**

Ayant rencontré des difficultés dans l'exploitation de l'auberge, M. et Mme Faverjon ont sollicité de mettre fin au bail commercial et d'arrêter leur activité de restauration dès le début du mois de février.

Le Conseil communal a pris acte de leur décision et le restaurant a été fermé courant février.

Des personnes ont montré leur intérêt pour la location de cet établissement et le Conseil communal a conclu un contrat de bail avec M. et Mme Courier pour la reprise de cet établissement dès la mi-mai 2023.

M. et Mme Courier exploitent actuellement l'Auberge d'Aumont ; ils se réjouissent de relever un nouveau défi dans l'Intyamont et de faire vivre notre auberge communale.

Dans l'intervalle, les sociétés peuvent occuper les salles du 1<sup>er</sup> étage. Il suffit de réserver et de s'annoncer à l'administration communale.

*Le Conseil communal*

## Impôts 2022 et 2023

Vous avez récemment rempli votre déclaration fiscale pour l'année 2022.

Selon les barèmes et calculs figurant à la fin du livret d'instructions générales du Service cantonal des contributions à Fribourg, vous avez la faculté de calculer le total des impôts dus, tant à la commune qu'au canton et à la paroisse. Pour les contribuables qui utilisent le logiciel Fritax, celui-ci édite une feuille récapitulative des montants dus.

Il vous appartient alors, pour éviter la facturation d'intérêts compensatoires, d'adapter l'éventuel montant manquant sur les acomptes 2022 en utilisant le bulletin vierge "acompte volontaire".

D'autre part, les acomptes d'impôts 2023 seront facturés et les bulletins utiles vous parviendront courant mai ; la première tranche étant payable fin juin.

**Nous saisissons l'opportunité pour vous demander de bien vérifier le codage de vos paiements via internet. Il est primordial, pour une bonne affectation des montants payés, que le codage soit le même que celui des bulletins de versement qui vous sont remis.**

Les contribuables qui ont vu leur situation se modifier de façon importante en 2022, ou en ce début d'année 2023, voudront bien nous faire parvenir dans les meilleurs délais, les informations fiscales rectifiées pour nous permettre d'ajuster les acomptes 2023. L'administration communale ne procède à aucun calcul. Si vous deviez avoir besoin d'aide pour une estimation, vous voudrez bien vous adresser au Service cantonal des contributions.

Si d'aventure, vous ne receviez pas d'acomptes 2023, c'est que nous n'avons pas obtenu les informations utiles pour pouvoir les établir. Il est de la responsabilité du contribuable de nous transmettre toutes les informations utiles.

L'administration communale reste à votre disposition pour tout complément d'information.





## Information aux consommateurs

### Qualité de l'eau année 2022

Conformément à l'article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 :

*« Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau »*

La commune de Bas-Intyamont alimente avec sa source les villages d'Enney et d'Estavannens.

Le village de Villars-sous-Mont est alimenté par la source de la commune de Grandvillard.

Les communes effectuent 2 fois par an des prélèvements d'eau à différents endroits. Ils sont apportés aux SAAV pour analyses et rapports

Nous communiquons dès lors les informations suivantes :

Réseau de Bas-Intyamont	
Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	Source Bas-Intyamont entre 28 et 32 fH°.
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est entre 2 et 3 ± 0 mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l
Provenance de l'eau	Réservoir des Frassettes, eau de source via 2 captages
Traitement (apport d'un produit dans l'eau) / désinfection (aucun apport dans l'eau)	Au réservoir : après réunification des captages, désinfection par 3 néons UltraViolet (UV).



## Réseau de Grandvillard

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	La dureté maximale de l'eau est entre 22 et 23 fH°
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est de $2 \pm 0,1$ mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.
Provenance de l'eau	Source des Marais, eau de source
Traitement (apport d'un produit dans l'eau) / désinfection (aucun apport dans l'eau)	Au réservoir : désinfection par néons UltraViolet (UV).

## Plage des valeurs des degrés français

Degrés français (fH°)	0 à 7°	7 à 15°	15 à 25°	25 à 32°	32 à 42°
Dureté de l'eau	Très douce	Douce	Moyennement dure	Dure	Très dure

de 07 et 15 °fH : l'eau est "douce"

de 25 et 32 °fH : l'eau est "calcaire"

de 15 et 25 °fH : l'eau est "moyennement calcaire"

de 32 et 42 °fH : l'eau est "très calcaire"

Une eau très douce (0 à 7° fH) est mauvaise pour la santé et pour les conduites. Elle ne contient pas assez de calcium et de magnésium. Elle provoque une érosion des conduites avec un risque de fuite plus grand.

Une eau dure n'est pas mauvaise pour la santé mais elle « encrasse » vos conduites avec le calcaire.

Un piquet est organisé dans le cadre du **service des eaux**. Il est atteignable entre 07h00 et 17h00 les jours ouvrables pour tous renseignements et 24h / 24h pour une fuite ou une pollution.

**026 981 81 08**

Ainsi vous atteignez une des 3 personnes suivantes :

Grandjean Martial : Responsable surveillant de réseau

Chassot Charles : Surveillant de réseau

Jaquet Daniel : Suppléant

# **Règlement communal d'urbanisme – aménagements extérieurs – rappel des dispositions**

Le plan d'aménagement local prévoit des dispositions précises pour la gestion du paysage et du tissu bâti, notamment au niveau des aménagements extérieurs.

## **Art. 49 RCU – Modification du terrain**

L'art. 58 ReLATEC est applicable.

Les modifications du terrain naturel doivent être conçues de manière à limiter leur impact visuel :

- La forme de l'aménagement doit s'harmoniser avec le terrain naturel. Les ressauts abrupts et plans sont à éviter.
- Le revêtement doit être d'aspect naturel et employer des matériaux et des essences locaux. Les revêtements entièrement minéraux sont interdits.

## **Art. 50 RCU – Plantations**

Les parcelles destinées à l'habitation devront être arborisées avec des plantes d'essence indigène.

A cet effet, nous tenons à disposition une brochure éditée par le PNR qui traite du sujet des plantations de haies naturelles. Les plantes envahissantes sont également le sujet d'une brochure intéressante pour les propriétaires.

---

## ***Voyager en train ....***



Favorisez vos déplacements en train avec les cartes journalières en vente au home de l'Intyamou à Villars-sous-Mont au prix de CHF 45.--

Vous pouvez consulter la disponibilité des cartes sur :

<http://www.sugarcube.ch/agflexi/>

Le lien figure aussi sur notre site internet : [www.bas-intyamou.ch](http://www.bas-intyamou.ch)

## **Carrefours et routes**

Au moment où la nature qui s'éveille, nous constatons trop souvent que la végétation autour des maisons déborde et s'étend sur la chaussée. Aussi, nous rappelons que les haies ne doivent pas masquer les visibilitées aux accès et dans les carrefours ; elles sont susceptibles d'être un facteur aggravant en cas d'accident.

La commune se recommande pour que les haies soient taillées et contenues selon les dispositions ci-dessous.

Les dispositions de la loi sur les routes précisent, à l'article 94, que :

*1 Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.*

*2 Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.*

*3 Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.*

---

## **Tour de Suisse**



La caravane publicitaire et le peloton des cyclistes participant au Tour de Suisse traverseront la commune le

***Mardi 13 juin 2023***

***Entre 14.30 h. et 15.45 h.***

Nous vous remercions de vous conformer aux instructions et signalisation en place durant cette manifestation.



# ***Le point de rencontre d'urgence – PRU – de la commune de Bas-Intyamou***

## *Qu'est-ce qu'un « PRU » ?*

Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut se rendre sur place afin d'y être assistée.

## *A quoi bon ?*

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie la population peut y obtenir toutes informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. Par le biais de radios POLYCOM, le PRU assure une communication rapide et directe avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite.

Selon l'événement, la population peut y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU peut également servir comme premier élément d'un processus d'évacuation, par ex. vers un hébergement d'urgence.

## *Comment trouver le PRU ?*

Le PRU de la commune de Bas-Intyamou se trouve à

***[l'Auberge de la Couronne – Route de l'Intyamou 36 – 1667 Enney.](#)***

En cas d'événement, le PRU est signalé par un panneau ou une oriflamme. Les autres PRU du canton seront prochainement publiés sur le site internet : [www.pointrencontnreurgence.ch](http://www.pointrencontnreurgence.ch) et dans le Géoportail du canton.

## *Quand sera-t-il activé ?*

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la commune respectivement son état-major de crise décide de l'activation.

Le PRU sera notamment activé en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p. ex. alarme-eau, inondation, éboulement).

### *Quelles mesures de précautions peut prendre la population ?*

Les provisions domestiques éviteront bien des mauvaises surprises. Elles garantiront moins de stress et surtout pas de panique. Chacun de nous a donc intérêt à se préparer à une certaine autarcie pour surmonter un cap difficile.

Il faut avoir des aliments stockables pour une bonne semaine et 9 litres d'eau par personne.

Il faut aussi avoir à portée de main des objets utiles lors de panne de courant : radio à piles, lampe de poche, quelques piles de réserve, bougies, allumettes ou briquet. Il est également recommandé de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures. L'hygiène et la santé viennent compléter la liste : savon, papier WC, pharmacie de secours (pansements, thermomètre, analgésiques) et médicaments personnels.

Vous trouverez plus d'informations au sujet des provisions domestiques sur :

<https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/notvorrat.html>

### *Encore des questions ?*

L'administration communale est à votre disposition.

---

## ***Passeport suisse et carte d'identité***

La Suisse se dote d'un nouveau passeport : l'introduction de la nouvelle série est prévue pour le 31 octobre 2022. Si le design a été entièrement remanié, le fonctionnement et la procédure d'établissement restent les mêmes et tous les documents d'identité délivrés à ce jour conservent leur validité.

Le design du passeport suisse a environ 20 ans. Suite à l'introduction de la biométrie en 2006, il a été adapté aux normes de sécurité alors en vigueur. Désormais, les normes de sécurité actuelles impliquent le renouvellement de la série de passeports suisses.

Le passeport suisse continuera à voyager sous sa couverture rouge mondialement connue. Il contiendra dorénavant une représentation de la « cinquième Suisse », soit les Suisses de l'étranger, sur l'une des pages consacrées aux visas, aux côtés des 26 cantons.

**La nouvelle carte d'identité (CI) suisse sera émise à partir du 3 mars 2023. Comme pour le nouveau passeport suisse, cette carte conjugue des éléments de sécurité de pointe et un nouveau design. Les émoluments de cette carte restent inchangés. Toutes les cartes d'identité délivrées à ce jour conservent leur validité.**

Comme pour le nouveau passeport, la CI suisse a été mise à jour avec les techniques de sécurité les plus modernes. Certains éléments de sécurité sont insérés dans les matériaux, d'autres sont créés lors de la fabrication de la carte et d'autres encore au moment de la personnalisation de la carte. Pour la première fois, la nouvelle CI suisse forme, avec le nouveau passeport, une famille de documents d'identité au design uniforme.

Tous les documents d'identité délivrés à ce jour restent valables jusqu'à la date d'expiration qui y est inscrite.

Pour commander une carte d'identité vous pouvez :

- Vous présenter à l'administration communale avec votre ancienne carte d'identité et une photo récente ; une carte d'identité seule coûte pour un adulte CHF 70.00 et pour un enfant CHF 35.00 (validité 5 ans)
- Vous présenter au service de la population et des migrants à Granges-Paccot. Vous devez apporter votre ancienne carte d'identité pour annulation. Vous serez pris en photo sur place. Les émoluments restent les mêmes.

Pour commander un passeport – ou un passeport et une carte d'identité, vous devez :

- Vous rendre au service de la population et des migrants à Granges-Paccot. Vous devez apporter vos anciens documents d'identité pour annulation. Vous serez pris en photo sur place. Pour un passeport seul, il vous en coûtera CHF 145.00 et pour celui de vos enfants CHF 65.00 (validité 5 ans). Pour les deux documents d'identité commandés simultanément, CHF 158.00 et CHF 78.00 pour les enfants (validité 5 ans).

Pour terminer, nous vous recommandons de prendre rendez-vous avec le service des migrants pour faire établir vos documents d'identité. Cela vous évitera de longues attentes en cas de forte affluence.



Vous connaissez ou êtes en contact avec un proche aidant qui s'occupe régulièrement de son conjoint ou d'un parent malade et/ou âgé ?

La Croix-Rouge Fribourgeoise propose des offres :

- pour éviter l'épuisement des proches : le service de relève Aide aux proches remplace les proches auprès de la personne âgée, maladie et/ou en fin de vie
- pour répondre aux questions des proches, la permanence téléphonique de la Croix-Rouge est ouverte tous les matins : 026 347 39 79
- pour lutter contre l'isolement et la dénutrition des personnes âgées, le Repas accompagné : courses, préparation, dégustation et moment convivial entre l'auxiliaire de santé CRS et la personne.

La CRS offre un bon pour 3 heures gratuites – service de relève. Annoncez-vous auprès de la commune qui délivrera un bon par famille.

Le service de relève de la Croix-Rouge Fribourgeoise dispose de personnel qualifié et expérimenté qui vient prendre la relève auprès de la personne proche que vous accompagnez, que ce soit pour reprendre votre souffle, un impératif, des vacances, un rendez-vous médical ou de loisir, ou toute autre raison, vous pouvez faire appel au service au 026 347 39 79.

# Le Repas accompagné

Un service d'aide au repas pour les personnes âgées et/ou malades qui vivent à domicile.



Le Repas accompagné est un moment de partage à domicile entre une personne âgée et/ou malade et une Auxiliaire de santé CRS formée et qualifiée.

Selon les désirs et capacités de la personne ou les demandes de ses proches, le Repas accompagné c'est :

- un menu sain et appétissant défini ensemble
- un accompagnement pour les courses et le choix des produits
- des plats confectionnés à quatre mains
- une jolie table pour le plaisir des yeux
- un repas savoureux et convivial
- des astuces pour ouvrir l'appétit et donner envie de manger
- des méthodes pour faciliter la prise alimentaire

Le Repas accompagné dure 3 heures et son tarif est défini en fonction des possibilités financières de la personne.

## Renseignements

Du lundi au vendredi  
de 7h30 à 11h30  
au **026 347 39 79**

## Croix-Rouge fribourgeoise

Aide aux proches  
Rue G.-Techtermann 2  
1700 Fribourg  
[aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch](mailto:aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch)

## ***Des cours sur mesure***

Dans le canton, environ 30'000 adultes ont besoin d'un soutien dans le domaine des compétences de base (lecture, écriture, mathématique au quotidien et connaissances de base en numérique). Nombre d'entre eux disposent de peu de moyens financiers pour suivre les cours nécessaires.

Ces adultes peuvent dorénavant bénéficier d'un chèque formation de CHF 500.00 par année civile. Ce dernier est valable pour l'offre de cours disponible sur la plateforme : <https://www simplement-mieux.ch/fribourg>

Les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de la hotline gratuite 0800 47 47 47.

Vous pouvez également vous rendre au Centre de formation professionnelle à Fribourg (rue Saint-Pierre 3)

- ***sans rendez-vous le jeudi entre 13.30 h. et 16.00 h.***
  
- ***sur rendez-vous en téléphonant entre 13.30 h et 17.00 h. du lundi au vendredi au 026 305 41 86***

L'administration communale vous remettra le chèque formation.

# *Le Senior Club dès 60 ans*



**Le calendrier que les animateurs et animatrices vous proposent**

**Le calendrier est affiché au pilier de chaque village**



Jacqueline Bourquenoud 079.643.99.51 (Villars-Sous-Mont)

Anita Magnin 079.741.57.12 (Estavannens)

Annette Wicht 079.767.68.38 (Enney)

Mardi 4 avril 2023 à 14.00 h.	<p><b>Initiation au vélo électrique en Bouleyres avec M. Marcel Blanc.</b></p> <p>Nous irons tous ensemble rouler avec des vélos adaptés à votre taille, chez Andrey à La Tour-de-Trême, gratuitement.</p> <p>Osez vous lancer, venez essayer, ça vaut le coup de pédales !</p> <p><b>Inscription jusqu'au 30 mars au 079.767.68.38</b></p>
Mercredi 5 avril 2023 à 15.00 h.	<p>Loto au home de l'Intyamon</p> <p>Transport à disposition si nécessaire</p>
Mercredi 12 avril 2023 à 14.00 h.	<p>Café Patois : à la Couronne à Enney (au 1<sup>er</sup>) avec Alodie Philipona. Échanger, apprendre, lire, autour d'un café. Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit.</p> <p>Pas d'inscription.</p> <p>Renseignements chez Annette 079 767 68 38.</p>
Vendredi 14 avril 2023 dès 13.30 h.	<p>Après-midi jeux à la salle du café à Enney</p>
Samedi 15 avril 2023, à 09.30 h.	<p>Café rencontre à la salle du café à Enney ;</p> <p>Inscription jusqu'au 10 avril 2023</p> <p>Chez Véronique au 079/326.22.92</p>
Vendredi 21 avril 2023 à 13.00 h.	<p>Visite culturelle visite guidée de la forge à Charmey rendez-vous à 13h à l'édilité Enney</p> <p>début de la visite 13h30 à Charmey</p> <p>Inscription jusqu'au 11 avril 2023</p> <p>Chez Josiane au 079/252.56.43</p>
Mercredi 10 mai 2023 à 14.00 h.	<p>Café Patois : à la Couronne à Enney (au 1<sup>er</sup>) avec Alodie Philipona. Échanger, apprendre, lire, autour d'un café. Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit.</p> <p>Pas d'inscription.</p> <p>Renseignements chez Annette 079 767 68 38.</p>



Vendredi 12 mai 2023 à 14.00 h.	Moment de détente et jeux visite d'une conteuse autour d'un petit café et jeux pour terminer <b>à l'Espace gourmand à Villars-sous-Mont</b> Inscription jusqu'au 2 mai 2023 Chez Josiane au 079/252.56.43
Mardi 16 mai 2023 à 14.00 h.	<b>Sortie à vélo électrique</b> Avec M. Marcel Blanc. Départ de Bas-Intyamou, (lieu communiqué aux inscrits) durée 1h30 à 2 h. adapté aux participant-e-s, entrecoupé d'une pause-café. Selon la météo, la sortie peut être annulée le jour même. Inscription jusqu'au 13 mai au 079.767.68.38
Mardi 6 juin 2023 à 14.00 h.	<b>Sortie à vélo électrique</b> Avec M. Marcel Blanc. Départ de Bas-Intyamou durée 1h30 à 2 h. adapté aux participant-e-s, entrecoupé d'une pause-café. Inscription jusqu'au 3 juin au 079.767.68.38
Mercredi 14 juin 2023 à 14.00 h.	Café Patois : à la Couronne à Enney (au 1 <sup>er</sup> ) avec Alodie Philipona. Échanger, apprendre, lire, autour d'un café. Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit. Pas d'inscription. Renseignements chez Annette 079 767 68 38.
Vendredi 16 juin 2023 à 11 h.	Sortie et repas en buvette lieu à définir Rendez-vous à l'édilité Enney. Inscription jusqu'au 10 juin 2022 chez Annette au 079/767.68.38

Mardi 4 juillet 2023 à 14.00 h.	<b>Sortie à vélo électrique</b> Avec M. Marcel Blanc. Départ de Bas-Intyamon durée 1h30 à 2 h. adapté aux participant-e-s, entrecoupé d'une pause-café. Inscription jusqu'au 1 juillet au 079.767.68.38
Mercredi 16 août 2023 à 14.00 h.	<b>Sortie à vélo électrique</b> Avec M. Marcel Blanc. Départ de Bas-Intyamon durée 1h30 à 2 h. adapté aux participant-e-s, entrecoupé d'une pause-café. Inscription jusqu'au 12 août au 079.767.68.38
Mardi 12 septembre 2023 à 14.00 h.	<b>Sortie à vélo électrique</b> Avec M. Marcel Blanc. Départ de Bas-Intyamon durée 1h30 à 2 h. adapté aux participant-e-s, entrecoupé d'une pause-café. Inscription jusqu'au 9 septembre au 079.767.68.38
Mardi 10 octobre 2023 à 14.00 h.	<b>Sortie à vélo électrique</b> Avec M. Marcel Blanc. Départ de Bas-Intyamon durée 1h30 à 2 h. adapté aux participant-e-s, entrecoupé d'une pause-café. Inscription jusqu'au 7 octobre au 079.767.68.38

**Pour toutes ces animations vous pouvez vous adresser à la représentante de votre village pour les transports.**



## Soutiens du Parc

### Plantation d'arbres fruitiers

Pour un forfait de 160.-, le Parc vous conseille sur les variétés, fournit les plants et organise la taille durant les 6 premières années de la vie des arbres. **Les commandes peuvent se faire jusqu'au 22 septembre 2023.** Le formulaire de commande ainsi que toutes les informations sur les essences disponibles se trouvent sur le site du Parc ([gruyerepaysdenhaut.ch](http://gruyerepaysdenhaut.ch)).

### Plantation de haies indigènes

Le Parc finance l'entier du coût des boutures d'essence indigène ainsi que les arbres tels que merisiers, chênes ou érables. **Les demandes sont à adresser à [nature@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:nature@gruyerepaysdenhaut.ch) jusqu'au 22 septembre 2023.**

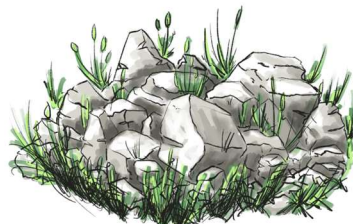
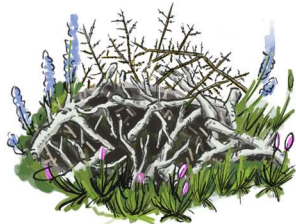
### Création ou revitalisation d'étangs

Le Parc offre un service de conseils et un soutien financier pour la réalisation d'un étang. Les demandes sont à adresser en tout temps à [nature@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:nature@gruyerepaysdenhaut.ch).

---

## Pour un jardin vivant

*Lors des travaux de printemps au jardin, quelques aménagements simples favorisent de nombreuses espèces. Rien de tel pour observer une vie foisonnante chez soi !*



**Aménager des refuges pour la microfaune** : souches, tas de branches (avec épineux sur le dessus pour protéger des chats), tas

**Disposer d'un jardin fleuri**  
le bonheur des insectes  
et un garde-manger  
pour les oiseaux  
et les reptiles



**Planter une haie naturelle,**  
structurée où  
cohabitent  
de nombreuses  
espèces.



de cailloux

---

## Une matinée pour la biodiversité : appel aux bénévoles

Sus à l'impatiente glanduleuse ! Cette plante exotique envahissante colonise les rives du lac de Lessoc, étouffant les espèces indigènes. Fanée, elle laisse un sol nu, fragilisant le terrain face à l'érosion. Une matinée d'arrachage est prévue **le samedi 17 juin, de 9h30 à 12h, à Montbovon.**

Les intéressés de tous âges peuvent s'annoncer jusqu'au 15 juin au 026 924 76 93 ou à [nature@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:nature@gruyerepaysdenhaut.ch). Retrouvez toutes les informations sur les plantes exotiques envahissantes au guichet communal ou sur [gruyerepaysdenhaut.ch](http://gruyerepaysdenhaut.ch).

## ***Chœur mixte Estavannens/Villars-sous-Mont***

Le chœur-mixte Estavannens/Villars-sous-Mont se réjouit de vous convier à son concert annuel,

***le dimanche 21 mai prochain à 18h.00 à l'église d'Estavannens.***

Pour quelques pièces, il rehaussera ses couleurs grâce à la participation d'une partie de la société de jeunesse, d'enfants de l'Intyamon et d'habitants d'Estavannens.

À l'orgue : Pierre-Louis Gobet, au piano et à la guitare Ophélie Mauron et à la batterie, son frère Justin.

Enfin, dans le cadre de la jolie initiative de la CIV Esta-bouge, nous invitons les gens à partir du village d'Enbas et à monter par la route du Perru.

*Le Chœur mixte Estavannens / Villars-sous-Mont*



## Concerts annuels

La Société de musique l'Amicale-Vudallaz vous invite à ses concerts annuels :

**Vendredi 24 mars 2023**

**Samedi 25 mars 2023**

**A la grande salle d'Albeuve à 20 heures.**



Ces deux soirées débiteront par une prestation des Jeunes Musiciens, dirigés par M. Xavier Fringeli. Ils nous emmèneront dans l'univers fantastique de la Castatroumf.

Ensuite, la fanfare, dirigée par M. Lionnel Chapuis, présentera le fruit de son travail avec notamment la pièce d'ouverture qui sera présentée lors de la prochaine fête des musiques à Le Pâquier en mai 2023 :

### **Landscape and Journey**

de Joshua Salzman arrangée par Alan Fernie.

2 jeunes talents seront mis en évidence durant ces concerts. Tout d'abord un solo de trombone basse de Grégoire Beaud et un solo d'euphonium de Samuel Beaud.

---

## Soirée récréative « **Expédition Pérou 2019** »



Le vendredi **24 mars 2023** à 20h30  
à la salle de l'Auberge de la  
Couronne à Enney

Entrée libre, bienvenue à tous !

*Votre SIV*

## ***Vous êtes sensibles à la vie de votre village ?***

La SIVE, Société d'Intérêts Villageois d'Enney,  
vous propose des manifestations telles que :

**Concert d'été**  
**Randonnée découverte**  
**Rencontres de l'Avent**  
**Soirée des cornets de Noël**

Vous souhaitez recevoir les dates de nos manifestations et activités ?  
Rien de plus simple...

**Transmettez-nous votre adresse email** à l'adresse suivante : [sivenney@bluewin.ch](mailto:sivenney@bluewin.ch)  
en remplacement des tout-ménages.

Pour les personnes qui n'auraient pas d'adresse email,  
veuillez nous contacter au 079/ 789.96.88  
afin de nous transmettre vos coordonnées.

Vous retrouverez également les informations sur notre compte [Facebook/SIVEnney](#)

Le comité de la SIVE vous remercie de prêter attention à notre message.

**On vous attend...**

QUOI QUE TU FASSES:

**CHAQUE  
MINUTE  
COMPTE**

Esta'bouge 2023



Participe et soutiens  
Estavannens dans la  
course à la victoire !  
Nous bougeons du  
1 au 31 mai 2023.



[www.duelintercommunalcoop.ch](http://www.duelintercommunalcoop.ch)

TÉLÉCHARGE  
L'APP



**coop**

groupe **mutuel**

[lematin.ch](http://lematin.ch)

[www.royer.de](http://www.royer.de)  
[suisse.bouge](http://suisse.bouge)



Estavannens, le 18 février 2023

## Invitation à participer à la première Edition d'Esta'Bouge

Chère société, chers citoyens et chères citoyennes,

La Société d'Intérêt villageois d'Estavannens (SIV) a le plaisir de vous présenter le premier événement du duel intercommunal coop.

### Le concept :

Notre village participe pour la première fois au duel intercommunal coop. Cette manifestation dure tout le mois de mai 2023. Le but de cet événement est de faire bouger un maximum de personnes du village et accumuler des minutes de mouvement pendant tout le mois de mai. Chaque citoyen peut proposer des activités durant le mois afin de partager un moment sportif avec d'autres villageois-e-s.

Le 6 mai, tout le village se réunira à l'école d'Estavannens et pourra participer à plusieurs ateliers sportifs organisés notamment avec les différentes sociétés de la commune. Les activités sportives du mois seront gratuites et accessibles à tout le monde.

### On a besoin de vous !

#### Pour le 6 mai :

Vous l'aurez compris, nous avons besoin de votre aide pour proposer des activités. Cette journée sera l'occasion de mettre en avant les sociétés et organisations du village. Un programme de la journée sera envoyé à tous les ménages.

Exemples de programme du 6 mai :

- La Jeunesse propose une course d'orientation débuts possibles à 9h, 10h et 14h (durée 1h)
- La société de tir propose une initiation de 9h à 11h (lieu à définir)
- Le chœur mixte propose une balade chantée de 11h à 12h rdv à l'école

Etc.

#### Pour tout le mois de mai :

Le reste du mois sera organisé avec la participation des citoyen-ne-s, mais aussi des sociétés volontaires. Chacun-e peut proposer des activités à inscrire dans le programme mensuel. Ce programme (s'inspirant des fenêtres de l'avent) sera envoyé à tous les ménages.



Exemples d'activités du mois :

1<sup>er</sup> mai : Sortie E-vélo avec les Seniors rendez-vous à 13h à l'école d'Estavannens

2 mai : Initiation au Yoga en plein air avec Véronique rendez-vous à 19h à la chapelle

3 mai : Balade à cheval pour enfants à 13h rendez-vous au terrain de foot

4 mai : Marche pour tout niveau rendez-vous à 18h à la chapelle

5 mai : Balade à vélo 2 niveaux différents départ à 18h rdv à l'Étap' puis apéro dès 19h

Etc.

Toutes les propositions d'activités sont à proposer à Marion Pythoud 079 945 59 62 avant le 1<sup>er</sup> avril 2023. Alors si vous pratiquez un sport et que vous souhaitez le faire partager, n'hésitez pas à prendre contact avec Marion. Tout est possible !

**Ce n'est pas la performance qui compte, mais bien les minutes de mouvement !**

Nous avons également besoin de bénévoles pour la journée du 6 mai, pour compléter notre équipe de cuisine et au bar. Si vous êtes motivés pour donner un coup de main, veuillez contacter Pierre-Alain Conus au 079 681 69 18.

Si vous souhaitez d'avantage d'informations, nous vous convions le **10 mars à notre Assemblée Générale à 20h à la salle des sociétés d'Estavannens.**

Nous comptons sur vous pour bouger activement lors des activités de groupe ou même lors de vos entrainements individuels lors de ce mois de mai sportif. Pour calculer vos minutes de mouvement, merci de télécharger l'application "Duel Intercommunal coop" ou notez-les manuscritement et donnez-les à Pierre-Alain Conus.

**Pas besoin d'habiter d'Estavannens pour participer ! Tout un chacun-e peut comptabiliser ces minutes de mouvement pour le compte d'Estavannens.**

Suivez-nous sur notre nouvelle page Instagram « SIV Estavannens » pour rester connecté à cet événement ou rendez-vous sur le site <https://www.duelintercommunalcoop.ch/>.

Nous nous réjouissons de partager ce mois sportif avec vous !

Meilleures salutations

**Le comité de la SIV d'Estavannens**

François Caille, Fabienne Gothuey-Pharisa,

Séverine Girard, Pierre-Alain Conus et Marion Pythoud

**TÉLÉCHARGE  
L'APP**





# TIRS OBLIGATOIRES 2023

## - AVIS -

Nous informons les hommes astreints au service militaire des villages d'Enney, Estavannens, Grandvillard et Villars-sous-Mont, que les tirs obligatoires auront lieu au stand situé sur la commune de Grandvillard, aux dates suivantes :

**Samedi 22 avril 2023 de 13h30 à 16h00**

**Samedi 19 août 2023 de 13h30 à 16h00**

Chaque tireur apportera avec lui

- La lettre circulaire munie des étiquettes autocollantes
- Le livret de service
- Le livret de tir ou le livret de performances militaires
- Une pièce d'identité officielle
- L'arme personnelle avec sa trousse de nettoyage
- La protection personnelle de l'ouïe

Remarques :

- Les militaires qui seront licenciés en 2023 ne sont plus astreints au tir obligatoire
- Le tir obligatoire dure jusqu'à l'année précédant celle de la libération des obligations militaires, mais au plus tard jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle le militaire atteint l'âge de 35 ans.
- Les militaires qui accomplissent leurs obligations durant le 2<sup>ème</sup> semestre ne seront libérés que l'année suivante et sont donc astreints au tir.

Le Tir en Campagne 2023 aura lieu les 2, 3 et 4 juin à Sauthaux. Allez-y nombreux ! Entraînements possibles au stand de Grandvillard les jeudis 25 mai et 1<sup>er</sup> juin 2023.

## ***Calendrier des sociétés et manifestations***

24.03.2023	19.30 h. 20.30 h.	SIV Enney assemblée générale partie récréative – expédition au Pérou	Auberge de la Couronne – Enney
24-25.03.2023	20.00 h.	Sté de musique Albeuve/Enney – concert annuel	Grande Salle Albeuve
22.04.2023		Sté de Tir – Tirs obligatoires	Stand de tir
06.05.2023		ESTABouge	Estavannens
13-14.05.2023		Giron des musiques	Le Pâquier
21.05.2023	18.00 h.	Sté de chant Estavannens / Villars-sous-Mont – concert	Estavannens
17.06.2023		Harmonie Paroissiale Broc/Estavannens concert d'été	Estavannens
24.06.2023		SIV Enney – concert d'été Les Vouèno	Enney
15.07.2023		Pétanque alpestre – chalet du Ski-club Bourgo	Estavannens
16.09.2023		OpenBike Haute-Gruyère	
03.11.2023		Assemblée Ski-Club Bourgo	Estavannens

## COMMUNE DE BAS-INTYAMON

Route de l'Intyamon 36  
1667 Enney



☎ 026 921 81 00

Service de piquet : ☎ 026 921 81 08

🌐 [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch)

✉ [commune@bas-intyamon.ch](mailto:commune@bas-intyamon.ch)

### Heures d'ouverture de l'administration communale :

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14h00 – 17h30
Mardi	8h30 – 11h30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14h00 – 19h00
Vendredi	8h30 – 11h30	FERME

### L'administration communale sera fermée :

Pâques	du 7 au 11 avril 2023 (fermeture le 06.04.2022 à 16.00 h )
Ascension	les 18 et 19 mai 2023
Pentecôte	le 29 mai 2023
Fête Dieu	les 8 et 9 juin 2023
Vacances d'été	du 29 juillet au 15 août 2023

### Heures d'ouverture des déchetteries :

<b>SITE ENNEY</b>	Heures d'Eté (1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)
Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h30
Samedi	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
<b>SITE GRANDVILLARD</b>	Heures d'Eté (1 <sup>er</sup> avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1 <sup>er</sup> décembre au 31 mars)
Mardi et Jeudi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
Samedi	10h00 – 12h00	10h00 – 12h00